



## RAPPORT FINANCIER



**ECUREUIL VIE**  
CAISSE D'ÉPARGNE

# SOMMAIRE

<b>3</b>	<b>BILAN</b>
3	Bilan actif
4	Bilan passif
5	Tableau des engagements reçus et donnés
<b>6</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>
6	Compte de résultat technique de l'assurance vie
7	Compte de résultat non technique de l'assurance vie
<b>8</b>	<b>RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>
<b>9</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2006</b>
13	Notes sur les postes du bilan
22	Notes sur les postes du compte de résultat
26	Autres informations

## ACTIF

	Notes	2006	2005
en milliers d'euros			
<b>1 - Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège</b>		<b>0</b>	0
<b>2 - Actifs incorporels</b>	4	<b>58</b>	140
<b>3 - Placements</b>	5	<b>76 194 254</b>	68 625 674
3a - Terrains et constructions	4	<b>1 276 939</b>	1 268 951
3b - Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	4	<b>182 452</b>	30 138
3c - Autres placements	4	<b>74 734 864</b>	67 326 585
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		<b>0</b>	0
<b>4 - Placements représentant les provisions techniques afférents aux contrats en unités de compte</b>	5	<b>12 043 569</b>	<b>9 566 301</b>
<b>5 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>		<b>2 109</b>	1 418
5a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)		<b>0</b>	0
5b - Provisions d'assurance vie		<b>471</b>	499
5c - Provisions pour sinistres (vie)		<b>1 637</b>	919
5d - Provisions pour sinistres (non-vie)		<b>0</b>	0
5e - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		<b>0</b>	0
5f - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		<b>0</b>	0
5g - Provisions d'égalisation		<b>0</b>	0
5h - Autres provisions techniques (vie)		<b>0</b>	0
5i - Autres provisions techniques (non-vie)		<b>0</b>	0
5j - Provisions techniques des contrats en unités de compte		<b>0</b>	0
<b>6 - Créances</b>	6	<b>282 893</b>	565 672
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		<b>128 453</b>	122 006
6aa - Primes restant à émettre		<b>115 450</b>	118 170
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		<b>13 002</b>	3 836
6b - Créances nées d'opérations de réassurance		<b>0</b>	0
6c - Autres créances		<b>154 441</b>	443 666
6ca - Personnel		<b>11</b>	4
6cb - Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques		<b>40 067</b>	3
6cc - Débiteurs divers		<b>114 363</b>	443 660
6d - Capital appelé non versé		<b>0</b>	0
<b>7 - Autres actifs</b>		<b>418 370</b>	49 349
7a - Actifs corporels d'exploitation		<b>2 185</b>	1 015
7b - Comptes courants et caisse		<b>416 185</b>	48 334
7c - Actions propres		<b>0</b>	0
<b>8 - Comptes de régularisation - Actif</b>		<b>1 973 260</b>	1 839 043
8a - Intérêts et loyers acquis non échus		<b>1 452 564</b>	1 377 384
8b - Frais d'acquisition reportés		<b>0</b>	0
8c - Autres comptes de régularisation		<b>520 696</b>	461 659
<b>9 - Différence de conversion</b>		<b>4 076</b>	4 952
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>90 918 588</b>	80 652 549

## PASSIF

	Notes	2006	2005
en milliers d'euros			
<b>1 - Capitaux propres</b>	10	<b>2 025 193</b>	1 867 526
1a - Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège		<b>589 154</b>	554 237
1b - Primes liées au capital social		<b>254 023</b>	185 907
1c - Réserves de réévaluation		<b>0</b>	0
1d - Autres réserves		<b>976 348</b>	910 407
1e - Report à nouveau		<b>9 567</b>	34 857
1f - Résultat de l'exercice		<b>196 101</b>	182 118
<b>2 - Passifs subordonnés</b>	9	<b>982 253</b>	874 270
<b>3 - Provisions techniques brutes</b>		<b>69 540 555</b>	63 285 572
3a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)		<b>0</b>	0
3b - Provisions d'assurance vie		<b>67 999 365</b>	61 902 923
3c - Provisions pour sinistres (vie)		<b>365 070</b>	320 276
3d - Provisions pour sinistres (non-vie)		<b>0</b>	0
3e - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		<b>1 176 121</b>	1 062 373
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		<b>0</b>	0
3g - Provisions pour égalisation		<b>0</b>	0
3h - Autres provisions techniques (vie)		<b>0</b>	0
3i - Autres provisions techniques (non-vie)		<b>0</b>	0
<b>4 - Provisions techniques des contrats en unité de compte</b>		<b>12 045 379</b>	<b>9 568 886</b>
<b>5 - Provisions pour risques et charges</b>	11	<b>33 961</b>	7 677
<b>6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>		<b>0</b>	0
<b>7 - Autres dettes</b>	6	<b>5 610 370</b>	<b>4 458 865</b>
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe		152 580	114 279
7b - Dettes nées d'opération de réassurance		9 829	5 672
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		0	0
7d - Dettes envers des établissements de crédit		13	352
7e - Autres crédits		5 447 948	4 338 562
7ea - Titres de créance négociables émis par l'entreprise		0	0
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		1	1
7ec - Personnel		2 612	3 423
7ed - Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques		51 159	101 990
7ee - Créanciers divers		5 394 176	4 233 147
<b>8 - Comptes de régularisation - Passif</b>	11	<b>680 878</b>	589 753
<b>9 - Différence de conversion</b>		<b>0</b>	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>90 918 588</b>	80 652 549

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS

en milliers d'euros	2006	2005
<b>1 - Engagements reçus</b>	<b>11 946 697</b>	8 670 015
<b>2 - Engagements donnés</b>	<b>(684 821)</b>	(120 015)
2a - Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b - Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	<b>(684 821)</b>	(120 015)
2d - Autres engagements donnés	0	0
<b>3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>	<b>0</b>	0
<b>5 - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>0</b>	0
<b>6 - Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	<b>0</b>	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11 261 876</b>	8 550 000

## COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

en milliers d'euros	Notes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2006	Opérations nettes 2005
<b>1 - Primes</b>	<b>13</b>	<b>10 355 861</b>	<b>-6 060</b>	<b>10 349 802</b>	<b>9 419 109</b>
<b>2 - Produits des placements</b>	<b>12</b>	<b>4 000 649</b>	<b>0</b>	<b>4 000 649</b>	<b>3 477 289</b>
2a - Revenus des placements	12	3 464 288	0	3 464 288	3 093 577
2b - Autres produits des placements	12	69 803	0	69 803	77 427
2c - Profits provenant de la réalisation des placements	12	466 558	0	466 558	306 285
<b>3 - Ajustement ACAV (plus-values)</b>		<b>1 466 991</b>	<b>0</b>	<b>1 466 991</b>	<b>1 364 474</b>
<b>4 - Autres produits techniques</b>		<b>3 437</b>	<b>0</b>	<b>3 437</b>	<b>4 451</b>
<b>5 - Charges des sinistres</b>	<b>13</b>	<b>(4 821 069)</b>	<b>2 869</b>	<b>(4 818 200)</b>	<b>(4 408 723)</b>
5a - Prestations et frais payés		(4 777 218)	2 151	(4 775 068)	(4 373 139)
5b - Charges des provisions pour sinistres		(43 851)	718	(43 133)	(35 584)
<b>6 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques</b>	<b>13</b>	<b>(6 053 476)</b>	<b>(28)</b>	<b>(6 053 504)</b>	<b>(5 616 535)</b>
6a - Provisions d'assurance vie	18	(3 637 885)	(28)	(3 637 912)	(3 463 499)
6b - Provision sur contrats en unités de compte		(2 415 592)	0	(2 415 592)	(2 153 036)
6c - Autres provisions techniques		0	0	0	0
<b>7 - Participation aux résultats</b>	<b>19</b>	<b>(2 665 580)</b>	<b>0</b>	<b>(2 665 580)</b>	<b>(2 429 695)</b>
<b>8 - Frais d'acquisition et d'administration</b>		<b>(723 085)</b>	<b>0</b>	<b>(723 085)</b>	<b>(629 496)</b>
8a - Frais d'acquisition		(219 426)	0	(219 426)	(217 187)
8b - Frais d'administration		(506 511)	0	(506 511)	(415 546)
8c - Commissions reçues des réassureurs		2 852	0	2 852	3 237
<b>9 - Charge des placements</b>	<b>12</b>	<b>(588 834)</b>	<b>0</b>	<b>(588 834)</b>	<b>(403 958)</b>
9a - Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	12	(282 595)	0	(282 595)	(93 256)
9b - Autres charges des placements	12	(95 383)	0	(95 383)	27 499
9c - Pertes provenant de la réalisation de placements	12	(210 856)	0	(210 856)	(338 202)
<b>10 - Ajustement ACAV (moins-values)</b>		<b>(662 906)</b>	<b>0</b>	<b>(662 906)</b>	<b>(535 101)</b>
<b>11 - Autres charges techniques</b>		<b>(5 495)</b>	<b>0</b>	<b>(5 495)</b>	<b>(4 281)</b>
<b>12 - Produits des placements transférés</b>		<b>(49 635)</b>	<b>0</b>	<b>(49 635)</b>	<b>(46 632)</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>13</b>	<b>256 856</b>	<b>(3 218)</b>	<b>253 638</b>	<b>190 901</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

en milliers d'euros	Notes	Opérations nettes 2006	Opérations nettes 2005
<b>1 - Résultat technique de l'assurance non-vie</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2 - Résultat technique de l'assurance vie</b>	<b>13</b>	<b>253 638</b>	<b>190 901</b>
<b>3 - Produits des placements</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
3a - Revenus des placements	12	0	0
3b - Autres produits des placements		0	0
3c - Profits provenant de la réalisation des placements		0	0
<b>4 - Produits des placements alloués</b>		<b>49 635</b>	<b>46 632</b>
<b>5 - Charges des placements</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
5a - Frais de gestion des placements interne et externe des placements et frais financiers		0	0
5b - Autres charges des placements		0	0
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements		0	0
<b>6 - Produits des placements transférés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7 - Autres produits non techniques</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8 - Autres charges non techniques</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>9 - Résultat exceptionnel</b>		<b>(27 271)</b>	<b>18 131</b>
9a - Produits exceptionnels		1 467	22 630
9b - Charges exceptionnelles		(28 739)	(4 500)
<b>10 - Participation des salariés</b>		<b>(1 222)</b>	<b>(457)</b>
<b>11 - Impôt sur les bénéfices</b>	<b>17</b>	<b>(78 678)</b>	<b>(73 089)</b>
<b>12 - Résultat de l'exercice</b>		<b>196 101</b>	<b>182 118</b>

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Ecoreuil Vie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les provisions techniques au passif des comptes sociaux de votre société sont estimées selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 2.2.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 2.1.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

- L'impôt différé est calculé sur la base d'hypothèses en termes d'échéances selon des modalités décrites en annexe, note 2.5.2 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :**

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions postérieurement à celles-ci.

Fait à Courbevoie, le 25 mai 2007

Nicolas Robert



Guillaume Potel





Ecureuil Vie, société anonyme d'assurance au capital de 589 153 890,50 euros, est agréée pour pratiquer les branches vie-décès, capitalisation ainsi que l'assurance liée à des fonds d'investissement. Filiale commune du Groupe Caisse d'Épargne et du Groupe CNP, elle distribue par le réseau commercial des entités du Groupe Caisse d'Épargne l'ensemble de sa gamme de produits d'assurance.

## NOTE 1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 Augmentation du capital

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006 a décidé, sur proposition du conseil de surveillance, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élevant à 215 633 647,09 euros sous forme de distribution de dividendes aux actionnaires à hauteur de 206 067 K€, représentant 5,67 euros par action.

Pour une partie des dividendes distribués, soit 103 033 530 €, correspondant à 2 289 634 actions à 45 euros, les actionnaires ont pu opter pour le paiement du dividende en actions, le solde, soit 103 033 593,36 €, étant versé en numéraire.

### 1.2 Acquisition par CNP Assurances de la totalité de la participation dans le capital d'Ecureuil Vie détenue par le Groupe Caisse d'Épargne

La CDC & la CNCE ont signé le 6 juin 2006 une lettre d'intention aux termes de laquelle, sous réserve de la réalisation du projet NATIXIS, l'acquisition par CNP Assurances de la totalité de la participation dans le capital d'Ecureuil Vie détenue par le Groupe Caisse d'Épargne était projetée.

La CNCE & CNP Assurances ont signé le 6 juin 2006 un mémorandum relatif aux principes devant régir la collaboration des parties dans le cadre de la distribution par les réseaux du Groupe Caisse d'Épargne de contrats d'assurance d'Ecureuil Vie, notamment en cas de détention par CNP Assurances de 100 % d'Ecureuil Vie.

Dans ce cadre, la CNCE & CNP Assurances se sont rapprochées afin de discuter des modalités d'acquisition de la participation de la CNCE dans Ecureuil Vie et un contrat de cession d'actions est intervenu le 17 novembre 2006 prévoyant, préalablement à la réalisation de l'opération, l'acquisition par la CNCE de l'intégralité des actions détenues par Muracef. Le registre des transferts a pris en compte la cession des actions Muracef à la CNCE le 18 janvier 2007 ainsi que des actions prêtées le 19 février 2007. Les actions de la CNCE ont été transférées à CNP Assurances le 20 février, qui détient à cette date 38 633 042 titres soit 100 % des actions d'Ecureuil Vie.

### 1.3 Convention de commissionnement entre Ecureuil Vie et la CNCE agissant pour le compte du Groupe Caisse d'Épargne, conclue le 18 septembre 2006

Ecureuil Vie et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance agissant pour le compte du Groupe Caisse d'Épargne ont signé le 6 juin 2006 un mémorandum qui arrête les principes devant régir leur collaboration dans le cadre de la distribution par le Groupe Caisse d'Épargne de contrats d'assurance vie et capitalisation d'Ecureuil Vie.

Dans ce contexte, les parties sont convenues de modifier les règles actuellement en vigueur concernant le commissionnement du Groupe Caisse d'Épargne, et d'abroger l'ensemble des dispositions de la précédente convention de commissionnement du 17 décembre 1997 ainsi que les conventions Océor et Palatine, pour conclure la nouvelle convention de commissionnement. Entrée en vigueur rétroactivement à compter du 1er janvier 2006, elle s'applique aux produits Ecureuil Vie déjà commercialisés et restera applicable jusqu'au 31 décembre 2015.

## NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de la société Ecureuil Vie sont présentés en conformité avec les dispositions des articles 8 à 16 du code de commerce et du décret du 29 novembre 1983 pris en application de la Loi du 3 avril 1983.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation sont conformes au décret du 8 juin 1994 et à l'arrêté du 20 juin 1994 modifiant le code des assurances en vue de la transposition de la directive CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et les comptes consolidés des entreprises d'assurance.

A partir de l'exercice 1995, les comptes présentés tiennent compte des changements de méthode et de présentation exigés par le nouveau plan comptable de l'assurance.

### 2.1. Opérations de placement

Les placements et opérations afférentes sont enregistrés conformément aux dispositions du code des assurances (art 332-19 & art 332-20).

#### 2.1.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition à l'exception des placements affectés à des contrats libellés en unités de compte qui sont réestimés en fin de période en fonction de la variation des plus ou moins-values latentes afférentes. Les engagements techniques relatifs à ces contrats sont réévalués corrélativement.

- Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice. En fin de période, les dividendes non encaissés, mais dont la distribution est décidée par l'assemblée générale, sont enregistrés en résultat.
- Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

## 2.1.2 Dépréciation et amortissement

### Actions et titres assimilés, immobilier

- Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques figurant au passif du bilan lorsque la valeur globale inscrite au bilan des actions, immeubles et titres assimilés est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes biens. La dotation à cette provision est égale au tiers de la moins-value latente nette de l'exercice, la provision étant plafonnée à la moins-value latente totale.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit (article 332-20-1 du code des assurances) :

- les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.
- une provision pour dépréciation est constituée sur une valeur mobilière ou un bien immobilier lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable. Les provisions pour dépréciations durables sur valeurs mobilières constituées en 2006 ont été évaluées en conformité avec l'avis du CNC du 18 décembre 2002 : ainsi en est-il des titres pour lesquels une provision était déjà constituée, de même que pour les titres qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 20 % ou 30 % en cas de forte volatilité. Ils ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation durable calculée par différence entre leur évaluation au bilan et leur valeur d'inventaire, compte tenu de l'horizon auquel Ecureuil Vie a l'intention et la capacité de détenir ces placements. Ont été notamment pris en compte à cet égard, la stabilité des engagements au passif et la politique de rotation de l'actif. Pour les titres dont la cession est envisagée à court terme, la valeur d'inventaire correspond à la valeur de marché.

Une provision est reprise lorsque la réduction de la dépréciation est jugée durable.

### Obligations et titres assimilés

Conformément aux dispositions du décret du 28 décembre 1991, la différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

Une provision pour dépréciation est constituée à l'inventaire lorsqu'il y a lieu de considérer que l'émetteur d'un titre ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, qu'il s'agisse du paiement des intérêts ou du remboursement du principal.

## 2.1.3 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cessions sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation. Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

Les plus ou moins-values constatées dans le cadre d'une OPE ont été calculées sur la base de la moyenne des cours de Bourse de la société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date de traitement de l'échange de titre.

## 2.1.4 Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, dont la constitution est prévue par le code des assurances (article A333-2 et A333-3), est destinée à parer la dépréciation des valeurs d'actifs des entreprises d'assurance et de capitalisation, ou à la diminution de leur revenu.

## 2.1.5 Plan Epargne Retraite Populaire

La comptabilité des PERP commercialisés par Ecureuil Vie est tenue en conformité avec l'avis CNC N° 2004-16 du 27 octobre 2004. Afin de préserver le droit des assurés d'exercer un privilège spécial prévoyant que l'actif est affecté au règlement des prestations, des cantons ont été créés qui enregistrent ces opérations. Chaque PERP fait l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation.

Des comptes distincts sont établis au titre du PERP et présentés au comité de surveillance.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de notre société sont constatées dans l'un et l'autre actif comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

### Dans les comptes du plan :

- la provision pour participation aux excédents enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
- la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente ;
- la réserve de capitalisation est calculée sur les actifs cantonnés du PERP et est classée en autres provisions techniques vie relatives aux contrats PERP.

## 2.1.6 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements (hors ajustement des actifs représentatifs de contrats en unités de compte) est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, qui figurent dans le cadre «opérations techniques», et celle issue des capitaux propres qui est classée dans la partie «opérations non techniques».

## 2.1.7 Conversion des opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de change constaté à la date de la clôture des comptes. Après compensation de l'ensemble des différences de conversion actif et passif, une provision pour perte de change est constituée à hauteur de la perte nette latente.

### 2.1.8 Instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme utilisés par la société ont été négociés de gré à gré ou sur des marchés organisés. L'emploi de ces instruments répond à des besoins de stratégie permettant de gérer, soit l'exposition aux risques de taux sur les actifs financiers et sur les contrats d'assurance à rendement minimum garanti, soit l'exposition aux risques de baisse du marché actions.

Dans le cadre du risque de taux, la société emploie des caps (garantie de taux plafond) ou des floors (garantie de taux plancher) et dans celui du risque de baisse des actions des options sur indices (indices CAC notamment).

Le traitement comptable est déterminé par la stratégie couverte :

Stratégie d'investissement ou de désinvestissement :

- la partie de prime reçue ou payée correspondant à la valeur intrinsèque est portée en compte de régularisation jusqu'au débouclage de la stratégie ;
- la partie de prime reçue ou payée correspondant à la valeur temps est étalée sur la durée de vie de l'instrument ;
- les liquidations de marges créditrices ou débitrices, les autres flux périodiques et les soultes sont maintenus en compte de régularisation tout au long de la stratégie ;
- au dénouement de la stratégie, le solde des comptes de régularisation est intégré au prix d'achat du sous-jacent ou au prix de cession de l'actif cédé.

Stratégie de rendement :

- les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils soient perçus ou réglés, sont étalés en résultat en fonction du taux de rendement effectif. Un étalement linéaire peut être pratiqué à condition de démontrer qu'il ne diffère pas de façon significative de la méthode de taux de rendement effectif.

Quelle que soit la stratégie couverte, les plus ou moins-values latentes sont prises en compte dans l'état détaillé des placements.

### 2.1.9 Changement de méthode comptable : actif immobilier

Conformément au règlement 2005-09 du 3 novembre 2005 portant diverses modifications au règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 du CRC relatif au plan comptable général et à l'article 15-1 du règlement n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, Ecureuil Vie enregistre à compter du 1er janvier 2005, les immeubles par composant.

#### Le coût amorti

Le coût amorti correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Ecureuil Vie a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros-œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros-œuvre.

#### Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros-œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans sauf pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas : 20 ans ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

#### Dépréciation des immeubles

A chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'immeuble est estimée. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net déterminé selon l'expertise annuelle à laquelle procède Ecureuil Vie pour son patrimoine immobilier.

Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros-œuvre des immeubles concernés. La ventilation de la valeur d'expertise entre ces deux composants est faite au prorata de la valeur nette comptable de l'immeuble.

#### Impact à l'ouverture

Pour établir le bilan d'ouverture au 1er janvier 2005, Ecureuil Vie a appliqué la méthode du calcul rétrospectif des amortissements. Cela signifie que la société doit se replacer au moment de l'acquisition de l'immeuble, ventiler l'immeuble en composants, appliquer les durées d'amortissement déterminées par la société et recalculer l'amortissement depuis la date d'acquisition de l'immeuble jusqu'au 1/01/2005.

Au 1er janvier 2005, l'effet de ce changement de méthode conduit à diminuer les capitaux propres de 118 K€.

## 2.2. Opérations d'assurance vie et de capitalisation

### 2.2.1 Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont passées en compte dans les produits, sous réserve de la correction suivante : les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

### 2.2.2 Provisions techniques et mathématiques

- Les provisions mathématiques, figurant au passif du bilan, représentent la valeur actuelle de l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés capitalisé au taux réglementaire.
- Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision mathématique représente la quote-part des primes émises et non acquises à la période inventoriée, compte tenu, le cas échéant, du risque de mortalité.
- Le calcul de la provision de gestion est conforme aux décrets des 30 et 31 décembre 1998 modifiant le code des assurances et le code général des impôts. Celle-ci est déterminée en retenant la somme actualisée des charges futures de gestion nettes des produits sur la durée des contrats, ceci avec des hypothèses prudentielles de taux de rendement et de durée pour projeter l'évolution des portefeuilles de placement et sans compensation des résultats positifs et négatifs entre groupes homogènes de contrats.
- Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion financière, est due aux assurés et n'est pas distribuée au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.
- La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus qui n'ont pas été payés dans l'exercice.
- Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques majoré des participations minimales garanties des contrats, par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article A 331-2 du code des assurances. Ecureuil Vie ne se trouve pas dans les conditions lui imposant la constitution de cette provision.
- Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

## 2.3. Opérations de réassurance : cessions

Conformément aux traités de réassurance en vigueur au cours de l'exercice, toutes les opérations d'assurance (primes, sinistres et provisions) sont enregistrées brutes de cessions en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

## 2.4. Frais d'exploitation et de gestion

- Les charges techniques sont classées par destination :
  - les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
  - les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
  - les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats et les capitaux échus ;
  - les charges de placement comprennent les coûts de gestion internes et externes, ainsi que les charges de nature financière ;
  - les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations. Elles incluent notamment les frais de direction générale et certains frais généraux.
- Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.
- L'enregistrement et l'affectation des charges :
  - les frais d'exploitation et de gestion sont initialement enregistrés par nature avant d'être affectés par destination ;
  - les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés et les autres charges sont affectées par destination en fonction de clés de répartition ;
  - les frais correspondant à la gestion administrative des contrats sont répartis par destination en fonction de clés statistiques. Ces dernières tiennent compte, notamment, des volumes d'activité afférents aux souscriptions, à la gestion annuelle et aux sorties des contrats. Les frais de structure ont été affectés en fonction des consommations budgétaires par pôles d'activité.

## 2.5 Fiscalité

### 2.5.1 Régime fiscal.

Ecureuil vie a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 2000. Le périmètre initial du groupe fiscal, qui comprenait à l'origine trois sociétés, a été étendu à cinq sociétés en 2001, à une société en 2002, à trois autres sociétés en 2003, à une société en 2004, et à deux sociétés supplémentaires en 2005. Le périmètre des sociétés intégrées n'a pas changé en 2006.

### 2.5.2 Impôt différé

Un impôt différé est calculé sur les différences temporaires résultant des distorsions entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale. Le calcul est effectué selon la méthode du report variable, c'est-à-dire selon les règles fiscales et les taux d'imposition connus au moment de l'arrêté des comptes.

Les différences temporaires sources d'impôts différés passifs sont compensées avec les différences temporaires sources d'impôts différés actifs, dans la mesure où elles concernent des impôts de nature et d'échéance équivalente.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont appréhendés et font l'objet de la constatation d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont provisionnés que si leur récupération est probable. Les actifs nets d'impôts différés à échéance lointaine ou indéterminée ne sont pas comptabilisés.

## 2.6. Engagement en matière de retraite

Conformément aux dispositions du statut du personnel des Caisses d'Epargne, de leurs filiales et organismes communs, et selon les normes comptables du groupe Caisse d'Epargne, il a été constitué une provision pour indemnité de départ en retraite non déductible fiscalement ; elle est estimée en accord avec les méthodes d'évaluation prévues par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2003-R-01. Cette provision est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

## NOTE 3 - PLACEMENTS : ÉTAT DES PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES

en milliers d'euros	Valeur bilan nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
Valeurs estimées selon article R 332.19	58 862 246	59 746 476	884 230
Valeurs estimées selon article R 332.20	17 308 499	20 162 462	2 853 963
Valeurs estimées selon article R 332.25	12 043 555	12 043 555	0
<b>Total des placements</b>	<b>88 214 300</b>	<b>91 952 494</b>	<b>3 738 193</b>

La valeur au bilan représente le prix de revient des valeurs mobilières et immobilières après déduction des provisions pour dépréciation et des amortissements. Les plus-values latentes résultent de la différence entre la valeur d'estimation et la valeur nette comptable. La valeur d'estimation des immeubles est fondée sur les derniers rapports d'experts indépendants pour la totalité du patrimoine immobilier, conformément à la réglementation.

## NOTE 4 - MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ DIVERS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

• **Actifs incorporels, terrains et constructions, titres de propriété sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation.**

Libellé en milliers d'euros	Montant brut au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et provisions		Montant net à la fin de l'exercice
					dotation (+) reprise (-)	cumul	
<b>Actifs incorporels</b>							
Logiciels, progiciels	1 561	231	0	1 792	312	1 736	55
Marques, brevets	79	0	0	79	0	76	3
<b>Total</b>	<b>1 640</b>	<b>231</b>	<b>0</b>	<b>1 871</b>	<b>312</b>	<b>1 813</b>	<b>58</b>
<b>Terrains et constructions</b>							
Immobilisation d'exploitation	3 962	0	0	3 962	132	939	3 023
S.C.I. Assurécurveuil Pierre	127 911	0	0	127 911	0	0	127 911
S.C.I. Assurécurveuil Pierre 2	109 293	0	4 676	104 617	0	0	104 617
S.C.I. Assurécurveuil Pierre 3	514 376	0	0	514 376	0	0	514 376
S.C.I. Assurécurveuil Pierre 4	252 064	0	0	252 064	0	0	252 064
S.C.I. Assurécurveuil Pierre 5	11 224	0	0	11 224	0	0	11 224
S.C.I. Assurécurveuil Pierre 6	20 022	0	0	20 022	0	0	20 022
S.C.I. Assurécurveuil Pierre 7	9 252	0	0	9 252	0	0	9 252
S.C.I. Assurécurveuil Pierre 8	33 332	0	33 332	0	0	0	0
S.P.C.I. Atout Pierre	7 516	0	0	7 516	0	0	7 516
S.C.I. Assur Immeuble	335	1 643	0	1 978	0	0	1 978
S.C.I. Quai de Seine	8 210	0	170	8 040	0	0	8 040
S.C.I. Alpercureuil	1 318	0	0	1 318	0	0	1 318
Painovel	33 202	0	0	33 202	0	0	33 202
S.C.P.I. PE Habitat	383	0	0	383	0	0	383
S.C.I. le sextant	9 938	0	0	9 938	0	0	9 938
S.C.I. Ilot A5b	41 087	0	0	41 087	0	0	41 087
S.C.I. Vivier Merle	7 395	0	233	7 163	0	0	7 163
S.C.I. l' amiral	41 041	0	0	41 041	0	0	41 041
SAS foncière Ecurveuil	22 866	1 341	0	24 207	0	0	24 207
SA Denfert	5 061	0	0	5 061	0	0	5 061
EIFFEL PARTNERS 1	0	1 800	0	1 800	0	0	1 800
CAPTIVA I & II	0	30 745	0	30 745	0	0	30 745
REIM Eurocore	0	804	0	804	0	0	804
EdRES SICAR	0	750	0	750	0	0	750
PBW2	0	166	0	166	0	0	166
Eurooffice SAS	0	156	0	156	0	0	156
Ixis AEW Luxembourg	9 971	9 126	0	19 097	0	0	19 097
<b>Total</b>	<b>1 269 758</b>	<b>46 531</b>	<b>38 411</b>	<b>1 277 878</b>	<b>132</b>	<b>939</b>	<b>1 276 939</b>
<b>Participations</b>							
Persage	46	0	0	46	0	0	46
Fondinvest Gestion	55	0	0	55	0	0	55
Icdc	0	0	0	0	0	0	0
Holding Infrastructure Transport	0	39 979	0	39 979	0	0	39 979
Ecurveuil Investissement	30 000	82 335	0	112 335	0	0	112 335
Ecurveuil Vie Crédit	37	30 000	0	30 037	0	0	30 037
<b>Total</b>	<b>30 138</b>	<b>152 314</b>	<b>0</b>	<b>182 452</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>182 452</b>

• **Autres placements**

Nature de l'actif en milliers d'euros	Montant brut à la clôture de l'exercice	Capital non libéré	Amortissements et provisions pour dépréciation			Montant net à la clôture de l'exercice
			Dotations	Reprises	Cumul	
Valeurs mobilières	75 092 365	188 151	56 902	62 060	357 502	<b>74 734 864</b>

L'avis du Conseil national de la comptabilité du 18 décembre 2002 ayant précisé les méthodes de calcul des provisions durables sur valeurs mobilières (cf. note 2.1.2 ), les provisions antérieurement constituées ont été reprises et une dotation tenant compte des modalités préconisées a été comptabilisée.

## NOTE 5 - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

en milliers d'euros	Valeur brute au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>I- Placements (détail des postes 3 &amp; 4 du Bilan)</b>			
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours dont I.F.T. stratégies d'investissement ou de désinvestissements I.F.T. stratégies de rendement	1 277 856	1 276 917	1 811 186
2 - Actions et autres titres à revenus vari. autres que les parts d'OPCVM dont I.F.T. stratégies d'investissement ou de désinvestissements I.F.T. stratégies de rendement	4 760 961 -41	4 418 546 -41	6 306 149 11 071
3 - Parts d'OPCVM dont I.F.T. stratégies d'investissement ou de désinvestissements I.F.T. stratégies de rendement	3 726 560	3 710 599	4 140 600
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe dont I.F.T. stratégies d'investissement ou de désinvestissements I.F.T. stratégies de rendement	1 433 759	1 433 759	1 440 411
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe dont I.F.T. stratégies d'investissement ou de désinvestissements I.F.T. stratégies de rendement	64 020 128 178 790	63 817 871 178 790	64 695 222 145 540
6 - Prêts hypothécaires			
7 - Autres prêts et effets assimilés dont I.F.T. stratégies d'investissement ou de désinvestissements I.F.T. stratégies de rendement	10 776	10 776	13 093
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9 - Dépôts et cautionnement en espèces, et autres placements	1 502 277	1 502 277	1 502 277
10 - Actifs représentatifs de contrats en unités de compte dont I.F.T. stratégies d'investissement ou de désinvestissements I.F.T. stratégies de rendement	12 043 555	12 043 555	12 043 555
11 - Autres instruments financiers à terme dont I.F.T. stratégies d'investissement ou de désinvestissements I.F.T. stratégies de rendement I.F.T. autres opérations			
<b>Total des lignes 1 à 11</b>	<b>88 775 874</b>	<b>88 214 300</b>	<b>91 952 494</b>
Dont Total des I.F.T.	178 748	178 748	134 469
Total des placements	88 597 126	88 035 552	91 818 025
dont :			
- placements évalués selon l' art 332.19	59 064 504	58 862 246	59 746 476
- placements évalués selon l'art 332.20	17 667 815	17 308 499	20 162 462
- placements évalués selon l'art 332.5	12 043 555	12 043 555	12 043 555
dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	84 553 358	84 068 150	87 595 725
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- valeurs déposées chez les cédants			
- valeurs affectables aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	4 222 516	4 146 150	4 356 769
- autres affectations ou sans affectation			
<b>II- Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)</b>			
- Primes échues et non recouvrées	110 800	110 800	110 800
- Intérêts courus et non échus	1 449 985	1 449 985	1 449 985
- Banques et chèques postaux	402 273	402 273	402 273
<b>Total actif affectables à la représentation des prov. techniques</b>	<b>1 963 058</b>	<b>1 963 058</b>	<b>1 963 058</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>90 738 931</b>	<b>90 177 358</b>	<b>93 915 551</b>

## Détail des placements cantonnés aux contrats PERP

### État récapitulatif des placements : valeur nette

en milliers d'euros	Valeur brute au Bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>Total général - État récapitulatif des placements Ecureuil Vie</b>	<b>90 738 931</b>	<b>90 177 358</b>	<b>93 915 551</b>
<b>Dont PERP Caisse d'Epargne</b>	<b>240 476</b>	<b>248 896</b>	<b>251 204</b>
- Contrats en euros	190 915	199 335	201 643
- Contrats en U.C.	49 561	49 561	49 561
<b>Dont PERP Assylis</b>	<b>3 153</b>	<b>3 222</b>	<b>3 175</b>
- Contrats en euros	2 288	2 357	2 310
- Contrats en U.C.	865	865	865
<b>Total général - État récapitulatif des placements Ecureuil Vie (hors PERP)</b>	<b>90 495 302</b>	<b>89 295 240</b>	<b>93 661 172</b>

### Tableau de raccordement entre l'état des placements et le bilan

en milliers d'euros

<b>État récapitulatif des placements : valeur nette</b>	<b>90 177 358</b>
moins Total autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques	1 963 058
Amortissement actuariel (actif)	307 207
Placements représentatifs des provisions techniques des contrats en U.C.	12 043 555
Produits dérivés	178 748
plus Amortissement actuariel (passif)	509 465
<b>Actif du bilan : placements</b>	<b>76 194 254</b>



## NOTE 6 - ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES VENTILÉES PAR ANCIENNETÉ

### Créances

État des créances en milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>128 453</b>	<b>128 218</b>	<b>235</b>	<b>0</b>
Primes acquises non émises	115 450	115 450	0	0
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	13 002	12 768	235	0
<b>Autres créances</b>	<b>154 441</b>	<b>154 441</b>		
Personnel	11	11		
États, organismes de Sécurité sociale, et collectivités publiques	40 067	40 067		
Débiteurs divers	114 363	114 363		
dont produits à recevoir	82 755	82 755		
dont débiteurs divers	10 230	10 230		
dont créances valeurs mobilières	21 377	21 377		
<b>Total</b>	<b>282 893</b>	<b>282 659</b>	<b>235</b>	<b>0</b>

### Dettes

État des dettes en milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<b>Autres dettes</b>	<b>5 610 370</b>	<b>4 892 667</b>	<b>1 842</b>	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	152 580	152 580		
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 829	9 829		
Dettes envers des établissements de crédit	13	13		
Autres dettes	5 447 948	4 730 244	1 842	
Autres, emprunts, dépôts et cautionnement reçus	1	1		
Personnel	2 612	770	1 842	
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	51 159	51 159		
Créanciers divers	5 394 176	4 678 315		
dont dépôt d'espèces reçu	4 417 895	4 417 895		
dont dettes fournisseurs	61 628	61 628		
dont charges à payer	181 539	181 539		
dont opérations de placement	715 861			
dont divers	17 252	17 252		
<b>Total</b>	<b>5 610 370</b>	<b>4 892 667</b>	<b>1 842</b>	<b>0</b>

## NOTE 7 - RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et participations au 31/12/2006 (art. 354 et 355 de la Loi du 24 juillet 1966)

Filiales et participations	Capital	Réserves et report nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur nette comptable des titres détenus	Avances non remboursées	Bénéfices ou pertes (dernier exercice clos)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Dividendes enregistrés au cours de l'exercice
en milliers d'euros								
S.C.I. Assurécureuil Pierre (1)	118 563	7 573	86,34%	127 911		7 564	13 341	8 028
S.C.I. Assurécureuil Pierre 2 (1)	85 537	17 524	100%	104 617		12 522	3 843	7 017
S.C.I. Assurécureuil Pierre 3 (1)	199 625	140 726	81,07%	252 165	262 211	19 919	3 465	16 047
S.C.I. Assurécureuil Pierre 4 (1)	101 740	110 208	100%	168 599	83 465	34 451	37 396	2 849
S.C.I. Assurécureuil Pierre 5 (1)	6 361	2 086	100%	11 224		777	1 199	370
S.C.I. Assurécureuil Pierre 6 (1)	12 609	8 044	81,24%	20 022		1 026	2 762	711
S.C.I. Assurécureuil Pierre 7 (1)	6 742	1 393	99,99%	9 252		133	689	0
S.C.I. Assurimmeuble (1) (2)	159 727	105 134	100%	312 411		11 259	14 018	10 694
S.C.I. Quai de Seine (1)	2	-1 186	99,99%	617	7 422	-153	432	0
S.C.I. Foncière Alpecureuil (1)	259	2 047	49,98%	1 318		-20	511	0
S.C.I. Le Sextant (1)	8 297	-2 546	23,20%	2 122	7 816	150	4 038	35
S.C.I. Ilot A5B (1)	42 199	0	50%	26 365	14 721	3 067	6 488	1 532
S.C.I. Vivier Merle (1)	13 750	3 741	33,33%	5 727	1 435	1 464	2 938	478
S.C.I. l'Amiral (1)	30 490	-133	50%	15 245	25 796	-344	4 899	1 122
S.A.S. Persage (1a)	521	57	8,78%	46		5	0	0
S.A. Fondinvest Capital (1)	235	1 814	10%	55		1 490	8 032	185
S.A. Denfert (1)	18 720	5 514	28,38%	5 061		13	5 379	0
S.A.S. E-V Investment (1)	3 749	108 981	100%	112 335		407	574	385
S.A.S. E-V Crédit (1)	30 037	1 336	100%	30 037		1 347	2 925	2 925
S.A.S. Foncière Ecureuil (3)	65 267	26 035	12,97%	11 273	12 934	2 007	4 787	0

(1) Situation au 31/12/2006

(1a) Situation au 30/09/2003

(2) La totalité des parts détenues sont soit en portefeuille soit en représentation des produits en unités de compte et évaluées selon l'article R332.5 du code des assurances.

(3) Situation au 30/06/2006

Nom	Forme	Siège social
Assurécureuil Pierre	SCI	56, rue de Lille Paris 7
Assurécureuil Pierre 2	SCI	56, rue de Lille Paris 7
Assurécureuil Pierre 3	SCI	5, rue Masseran Paris 7
Assurécureuil Pierre 4	SCI	5, rue Masseran Paris 7
Assurécureuil Pierre 5	SCI	5, rue Masseran Paris 7
Assurécureuil Pierre 6	SCI	42, avenue Poincaré Paris 16
Assurécureuil Pierre 7	SCI	42, avenue Poincaré Paris 16
Assur immeuble (1)	SCI	5, rue Masseran Paris 7
Quai de Seine	SCI	5, rue Masseran Paris 7
Foncière Alpecureuil	SCI	42, avenue Poincaré Paris 16
L'Amiral	SCI	4, place Raoul Dautry Paris 15
Le Sextant	SCI	4, place Raoul Dautry Paris 15
Ilot A5b	SCI	4, place Raoul Dautry Paris 15
Vivier Merle	SCI	42, avenue Poincaré Paris 16

## NOTE 8 - OPÉRATIONS SE RAPPORTANT À DES ENTREPRISES LIÉES ET À DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>ACTIF</b>		
Débiteurs divers		5 636
<b>PASSIF</b>		
Passif subordonné	982 253	
Dettes nées d'opération de réassurance	5	
Autres dettes (a)	16 523	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 241	

(a) Les autres dettes représentent la rémunération due au titre des TSDI, TSR, emprunt et prêt subordonné (cf. infra Note 9).

## NOTE 9 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PASSIF SUBORDONNÉ

Date d'émission	Nature juridique	Contrepartie	Devise	Montant total émis en M€	Taux servi	Échéance
7/06/93	TSDI	CNP Assurances	Euros	130,48	7,5% révisable tous les 8 ans	
15/12/99	TSDI	CNP Assurances	Euros	102,76	5,595% révisable tous les 10 ans	
3/12/01	TSR - Taux fixe/variable	CNP Assurances	Euros	75,0	5,75% jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57% à partir du 11/04/2011	11/04/21
21/02/02	TSR - Taux fixe/variable	CNP Assurances	Euros	50,0	5,75% jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57% à partir du 11/04/2011	11/04/21
25/04/02	TSR - Taux fixe/variable	CNP Assurances	Euros	25,0	5,75% jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57% à partir du 11/04/2011	11/04/21
23/06/03	Emprunt subordonné Taux fixe/variable	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance	Euros	200,0	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor + 2% à partir du 24/06/13	23/06/2023
15/11/04	Emprunt subordonné Taux fixe/variable	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance	Euros	90,0	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor + 1,6% à partir du 15/11/16	
15/11/04	Emprunt subordonné Taux variable	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de prévoyance	Euros	93,0	Euribor 3 mois + 0,7% jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 1,6% à partir du 15/11/16	
27/09/05	Emprunt subordonné Taux variable	CNP Assurances	Euros	25,0	Euribor 3 mois + 0,59% jusqu'en 2045 et max (2%, 10* (EUR CMS2 - EUR CMS 10)) partit du 27/06/2045	
12/09/05	Emprunt subordonné Taux variable	CNP Assurances	Euros	83,0	Euribor 3 mois + 0,455% jusqu'en 2046 et (3%+ (22,5%EUR CMS10)) à partir du 10/03/2046	
20/12/06	TSDI Taux Variable	Caisses d'Épargne et de Prévoyance	Euros	108,0	Euribor 3mois + 0,95% jusqu'au 20 déc. 2026 puis Euribor 3 mois + 1,95% à compter du 20 déc. 2026	
				<b>982,24</b>		

## NOTE 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	01-01-2006	Affectation du résultat	Variation en cours d'exercice	31-12-2006
Capital	554 237		34 917	589 154
Prime d'émission	185 907		68 117	254 023
Réserve de capitalisation (1)	742 142		64 599	806 741
Réserve facultative	155 333			155 333
Réserve de plus values à long terme				
Réserve fonds de garantie	14 182	1 342		15 524
Report à nouveau	34 857	- 25 291		9 567
Retraitement engagements sociaux (2)	-1 132			-1 132
Retraitement immeubles (3)	-118			-118
Report à nouveau exit tax	0			0
Résultat de l'exercice	182 118	-182 118	196 101	196 101
<b>Total</b>	<b>1 867 526</b>	<b>-206 067</b>	<b>363 734</b>	<b>2 025 193</b>
Distribution de dividendes (4)		206 067		

(1) Le profit correspondant à la différence entre le prix de vente des obligations et autres titres à revenus fixes et leur valeur actuelle à l'achat, est inscrit directement dans les capitaux propres dans le poste réserve de capitalisation. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve à due concurrence dans la limite des réserves précédemment constituées.

(2) Le régime de retraite institué au profit des entreprises du réseau des Caisses d'Épargne et de ses filiales, est géré par la Caisse Générale de Retraites des Caisses d'Épargne (CGRCE). Les prévisions d'équilibre entre actifs et retraités conduisent à un besoin de financement destiné à couvrir les déficits prévisionnels du régime. L'affectation de ce passif, au sein des entités du Groupe, net des réserves dont dispose la CGRCE, est effectuée proportionnellement aux droits acquis par leurs adhérents respectifs. La recommandation CNC du 1er avril 2003 relative aux avantages du personnel dans ses comptes sociaux (équivalente à la norme IAS 19) a été appliquée et de façon rétroactive au 1er janvier 2005. L'incidence de cette adoption est de 1 132 K€ de provisions supplémentaires qui ont été dotées par prélèvement sur capitaux propres.

(3) En application de la norme IAS16, le modèle d'évaluation du coût amorti pour l'immeuble d'exploitation (coût diminué des amortissements et des provisions) choisi par le Groupe CNCE et le Groupe CNP a été retenu. Le retraitement des évaluations au 1er janvier 2005 lié à l'application de l'approche par composants a conduit à doter des amortissements pour un montant de 118 K€ par prélèvement sur les capitaux propres.

(4) Suivant l'assemblée générale mixte du 30 juin 2006.

## NOTE 11 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

en milliers d'euros	Actif	Passif
Intérêts courus non échus	1 452 564	
Primes IFT nettes	185 790	
Charges payées d'avance (1)	27 699	
Amortissement actuariel sur obligations (produits)	307 207	
Amortissement actuariel sur obligations (charges)		509 465
Charges à payer		154 557
Produits comptabilisés d'avance (2)		4 727
Intérêts courus non échus		2 201
Primes IFT nettes		9 929
<b>Total</b>	<b>1 973 260</b>	<b>680 878</b>

(1) Les charges constatées d'avance sont principalement constituées de prestations d'assurance traitées fin décembre 2006 et qui se rattachent au mois de janvier 2007.

(2) Les produits comptabilisés d'avance représentent, entre autres, les appels de primes d'assurance effectués fin décembre 2006 concernant l'échéance de janvier 2007.

## Détail de la provision pour risques et charges

	01-01-2006	Dotation	Reprise	31-12-2006
en milliers d'euros				
Provision pour impôt différé	0	27 174		27 174
Provision pour risques fiscaux	2 125		839	1 286
Provision pour risques et charges	600	1 419	600	1 419
Provision pour perte de change	4 952		871	4 081
<b>Total</b>	<b>7 677</b>	<b>28 593</b>	<b>2 310</b>	<b>33 961</b>

### Provision pour impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires résultant des éléments suivants :

- depuis le 1er janvier 1993, les produits des placements à revenus fixes, jusque là imposés au titre de l'exercice de leur encaissement, sont rattachés aux résultats imposables selon la règle des intérêts courus. Les intérêts courus non échus déduits fiscalement au 31 décembre 1992, sont donc imposés lors de la cession ou du remboursement des titres (impôt différé passif). Les intérêts courus à l'achat, antérieurement réintégrés, sont déduits ;
- les plus ou moins-values constatées sur les opérations d'offres publiques d'échange bénéficient, sous certaines conditions, d'un sursis d'imposition lié à la cession effective des titres reçus.

### Provision pour risques & charges

Pour la première année, Ecureuil Vie a comptabilisé une provision pour risque et charge correspondant aux risques liés aux principaux contentieux relatifs aux contrats d'assurance. Lors des prochains exercices, cette provision sera éventuellement complétée, notamment à la suite de l'évolution de la jurisprudence ou de nouveaux textes.

### Instruments à terme en stock

Catégories de Stratégies IFT utilisés en Keuros	Montants des engagements		Durées de vie résiduelles		
	Reçus	Donnés	0 - 1 an	1 - 5 ans	+ 5 ans
Stratégie de rendement					
IFT Taux					
Achat CAP	11 000 000		200 000	4 750 000	6 050 000
Achat FLOOR	200 000			100 000	100 000
Equity					
Achat à Terme	62 233		19 962	42 271	
Achat Put	499 914		499 914		
Vente Call	499 914		499 914		
			1 219 790	4 892 271	6 150 000
Autres					
Asset SWAP					
Receive SWAP	184 550		111 000	23 550	50 000
Pay SWAP		184 907	111 000	23 907	50 000
			222 000	47 457	100 000
<b>Total</b>	<b>12 446 611</b>	<b>184 907</b>	<b>1 441 790</b>	<b>4 939 728</b>	<b>6 250 000</b>

NOTE 12 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

en milliers d'euros	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
<b>Produits des placements</b>			
Revenus des participations (1)	0	0	0
Revenus des placements immobiliers	98 454	19 058	117 512
Revenus des autres placements	0	3 346 777	3 346 777
Revenus des placements (2a)	98 454	3 365 835	3 464 288
Autres produits des placements (4) (2b)	0	69 803	69 803
Profits provenant de la réalisation des placements (2c)	0	466 558	466 558
<b>Total des autres produits des placements</b>	<b>98 454</b>	<b>3 902 195</b>	<b>4 000 649</b>
<b>Charges des placements</b>			
Frais fin. (commissions, honoraires, intérêts et agios) (2) (9a)	42 806	239 789	282 595
Autres charges de placements (3) (9b)	0	95 383	95 383
Pertes provenant de la réalisation des placements (9c)	0	210 856	210 856
<b>Total des autres charges des placements</b>	<b>42 806</b>	<b>546 029</b>	<b>588 834</b>
<b>Produits nets des placements</b>	<b>55 648</b>	<b>3 356 167</b>	<b>3 411 814</b>

(1) Au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983.

(2) Intérêts des T.S.D.I., TSR et emprunt subordonné.

(3) Les autres charges de placement comprennent au titre de l'exercice 2006, une dotation aux provisions pour dépréciation à caractère durable de 56 902 K€.

(4) Les autres produits de placements comprennent une reprise de provisions pour dépréciation à caractère durable de 62 060K€.

## NOTE 13 - VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

Catégories 1 à 19	Contrats capi prime unique ou VL	Contrats indiv tempo décès	Contrats indiv prime unique ou VL	Autres contrats indiv prime périodique	Contrats UC prime unique ou VL	PERP UC	PERP EURO	Total
en milliers d'euros								
Primes	11 883	23 853	8 076 864	32 626	2 119 473	18 218	72 945	10 355 861
Charges des prestations	230 543	9 867	4 163 703	35 758	380 250	3	945	4 821 069
Charges des provisions d'assurance vie	-218 921	83	3 786 779	-4 961	2 396 388	22 145	71 963	6 053 476
Ajustement A.C.A.V	0	0	0	0	800 488	3 597	0	804 085
<b>A- Solde de souscription</b>	<b>261</b>	<b>13 903</b>	<b>126 382</b>	<b>1 828</b>	<b>143 322</b>	<b>-333</b>	<b>38</b>	<b>285 401</b>
Frais d'acquisition	-1 383	1 546	173 426	288	45 550	0	0	219 426
Autres charges de gestion nettes	3 704	6 858	383 125	3 324	111 557	1	0	508 570
<b>B- Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>2 321</b>	<b>8 404</b>	<b>556 551</b>	<b>3 612</b>	<b>157 107</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>727 996</b>
Produit net des placements	33 371	0	3 119 314	24 746	177 807	556	6 385	3 362 180
Participation aux résultats et intérêts techniques	22 276	0	2 555 628	20 013	61 012	246	6 406	2 665 580
<b>C- Solde financier</b>	<b>11 095</b>	<b>0</b>	<b>563 687</b>	<b>4 734</b>	<b>116 794</b>	<b>310</b>	<b>-21</b>	<b>696 599</b>
Primes cédées	0	6 060	0	0	0	0	0	6 060
Part des réassureurs dans les charges des prestations	0	2 133	18	0	0	0	0	2 151
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	691	0	0	0	0	0	691
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	597	0	0	0	0	0	597
Commissions reçues des réassureurs	0	2 255	0	0	0	0	0	2 255
<b>D- Solde de la réassurance</b>	<b>0</b>	<b>-384</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-366</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>9 035</b>	<b>5 115</b>	<b>133 535</b>	<b>2 950</b>	<b>103 009</b>	<b>-24</b>	<b>17</b>	<b>253 638</b>
Hors compte :								
Montant des rachats	58 192	0	2 455 173	32 312	238 252	3	829	2 784 760
Intérêts techniques bruts de l'exercice	19 323	0	665 667	19 862	0	0	0	704 852
Provisions techniques brutes à la clôture	912 453	14 367	67 854 802	545 857	12 002 841	50 694	204 921	81 585 934
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 077 045	11 220	61 016 125	528 870	10 062 144	31 125	127 929	72 854 458

## NOTE 14 - VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

La ventilation des charges de personnel s'établit ainsi :

en milliers d'euros	
Salaires bruts	5 051
Charges sociales	2 575
Autres	364
<b>Total</b>	<b>7 990</b>

## NOTE 15 - MONTANT DES COMMISSIONS AFFÉRENTES À L'ASSURANCE DIRECTE

Le montant des commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisé pendant l'exercice s'élève à 570 659 K€.

## NOTE 16 - VENTILATION DES PRIMES NETTES ÉMISES

L'ensemble du chiffre d'affaires est composé de primes d'assurance émises directement en France. Il s'élève au 31 décembre 2006 à 10 349 802 K€ net de réassurance.

## NOTE 17 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 décembre 2006 à 78 678 K€ (contre une charge de 73 089 K€ en 2005).

## NOTE 18 - DÉTAIL DE LA VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ENTRE LE BILAN D'OUVERTURE ET LE BILAN DE CLÔTURE

en milliers d'euros	
• Charges des provisions d'assurance vie	3 637 885
• Intérêts techniques	696 376
• Participation aux bénéfices incorporée	1 673 903
• Utilisation de la provision pour participation aux excédents	88 278
<b>Détail de la variation des provisions d'assurance vie</b>	<b>6 096 442</b>
• Provisions d'assurance vie à la clôture	67 999 365
• Provisions d'assurance vie à l'ouverture	61 902 923
<b>Variation des provisions d'assurance vie</b>	<b>6 096 442</b>



## NOTE 19 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Désignation  en milliers d'euros	Exercices				
	2002	2003	2004	2005	2006
<b>A</b> Participation aux résultat (poste I-6 et II-7 du compte de résultat =A1+A2)	1 965 306	2 551 227	2 283 331	2 429 695	2 665 580
<b>A1</b> : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 619 308	1 764 468	1 362 552	1 491 897	1 631 138
<b>A2</b> : Provision pour participation aux bénéfices	345 998	786 759	920 779	937 798	1 034 443
 <b>B</b> Participation aux résultat des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3					
<b>B1</b> : Provisions mathématiques moyennes	45 974 292	49 616 171	53 824 152	59 051 032	64 951 144
<b>B2</b> : Montant minimal de la participation aux résultats	995 333	2 174 245	1 891 392	1 859 542	1 979 817
<b>B3</b> : Montant effectif de la participation aux résultats	1 920 536	2 462 420	2 233 783	2 340 517	2 604 322
- <b>B3a</b> Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 574 538	1 675 661	1 313 004	1 402 719	1 569 880
- <b>B3b</b> Provision pour participation aux bénéfices	345 998	786 759	920 779	937 798	1 034 443

**NOTE 20 - CONSOLIDATION**

La société Ecureuil Vie appartient au groupe CNP et au Groupe Caisse d'Épargne. Les comptes d'Ecureuil Vie sont consolidés dans les comptes du Groupe CNP et dans ceux du Groupe Caisse d'Épargne.

**NOTE 21 - L'EFFECTIF MOYEN PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE**

Effectif par catégorie	2006
Cadres	82
Intermédiaires	19
Employés	7
<b>Total</b>	<b>108</b>

**NOTE 22 - MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

Cette information, dans la mesure où elle permet d'identifier la rémunération d'un membre déterminé de ces organes, n'est pas mentionnée dans cette annexe.